


FCPR

IDINVEST STRATEGIC OPPORTUNITIES 2



Une stratégie d'investissement dans l'univers des entreprises principalement européennes non cotées, assortie d'un risque de perte en capital, destinée à des investisseurs souhaitant diversifier leur portefeuille et ayant un horizon de placement de 8 ans (période de blocage des rachats jusqu'au 31 décembre 2027), prorogeable deux fois pour une durée d'un (1) an sur décision de la Société de gestion, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des risques inhérents à un investissement dans des parts du Fonds, lesquels sont détaillés dans le règlement du Fonds. Les risques listés ci-dessous constituent un extrait des risques cités dans le règlement :

- Risque de perte en capital. Un investissement dans le Fonds comporte un risque potentiel de faible rentabilité ou même de perte partielle ou totale de son investissement dans le Fonds. Par ailleurs, le Fonds ne disposant d'aucune garantie en capital, le capital investi peut ne pas être intégralement restitué.
- Risque d'illiquidité des actifs du Fonds. Le Fonds détiendra principalement des titres qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers et dont la liquidité peut être faible ou inexistante. Par suite, et bien que le Fonds aura pour objectif d'organiser la cession de ses participations dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le Fonds éprouve des difficultés à céder de telles participations dans les délais et à un niveau de prix souhaités ou initialement envisagés.
- Risques inhérents à tout investissement en capital, quasi-capital et en mezzanine. Le Fonds a vocation à financer les entreprises, immédiatement ou à terme, en fonds propres. Par conséquent, la performance du Fonds est donc directement liée à la performance des sociétés dans lesquelles il est investi, laquelle est soumise à de nombreux aléas tels que : retournement du secteur d'activité, récession de la zone géographique, modification substantielle apportée à l'environnement juridique et fiscal, évolution défavorable des taux de change, etc.

Ce document est un document promotionnel, les informations qu'il contient n'ont pas vocation à fournir une information complète relative à un investissement dans le Fonds ni aux risques qui y sont associés. Les termes commençant par une majuscule non définis dans la présente plaquette ont la signification qui leur est attribuée dans le règlement du Fonds.

LE MARCHÉ SECONDAIRE DU CAPITAL INVESTISSEMENT

Investir au capital d'une entreprise, au travers d'un fonds d'investissement, c'est lui donner les moyens de sa croissance : exporter, développer de nouveaux produits ou services. C'est une stratégie de long terme, non liquide et d'une durée moyenne de 8 à 10 ans, traditionnellement réservée aux investisseurs institutionnels.

Certains d'entre eux recherchent une liquidité anticipée en cédant leurs investissements avant terme. Cela alimente le marché secondaire, qui représentait 60 milliards d'euros en 2018 (source Greenhill, Secondary Market Trends -January 2019)

L'OPPORTUNITÉ

Idivest Partners privilégiera des investissements dont la maturité moyenne sera de 3 à 4 ans. Il y aura donc une bonne visibilité sur le déroulement des opérations dans les sociétés sous-jacentes. Idivest Partners a pu constater que le dénouement des investissements secondaires est plus rapide car l'investissement existe depuis plusieurs années au moment de son acquisition par le fonds, par opposition à une opération d'investissement primaire.

UNE GRANDE DIVERSIFICATION

La stratégie a pour conséquence une diversification importante du portefeuille. Les transactions réalisées par le FCPR Idivest Strategic Opportunities 2 comprendront essentiellement des rachats indirects de participations dans des entreprises principalement européennes.

Chaque transaction secondaire comprendra en moyenne une dizaine de sociétés sous-jacentes. Le Fonds réalisera une dizaine de transactions, ce qui entraînera un portefeuille comprenant plus d'une centaine d'entreprises sous-jacentes.

L'EXPERTISE D'IDINVEST PARTNERS

Avec 20 ans d'expertise, Idivest Partners est une plateforme globale de private equity comprenant 8,1 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin décembre 2018. Idivest Partners a une connaissance profonde du marché des moyennes capitalisations européen non coté : 3 500 entreprises financées, présente dans 170 fonds d'investissement dans toute l'Europe.

Les motivations des vendeurs :

- *Contraintes réglementaires (Bâle III, Solvency II)*
- *Gestion active de leur portefeuille*
- *Trop de lignes à gérer*



CALENDRIER

Période de commercialisation : jusqu'au 31 décembre 2020.

Période de blocage des distributions : jusqu'au 31 décembre 2025. Les investisseurs devront opter pour le remploi automatique et immédiat des sommes ou valeurs correspondants aux produits de cession et revenus du Fonds et ne pourront pas demander à disposer des fonds ainsi réinvestis avant le 31 décembre 2025.

Répartition des avoirs : à partir du 1^{er} janvier 2026, les avoirs du Fonds seront versés aux investisseurs dans les meilleurs délais et au plus tard le 31 décembre 2027 (ou, en cas de prolongation de la durée du Fonds de deux années supplémentaires, le 31 décembre 2029 sur décision de la Société de gestion).



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds a pour vocation d'investir directement et indirectement principalement en titres donnant accès au capital d'entreprises qui ne sont pas cotées sur un marché réglementé. Idivest Strategic Opportunities 2 achètera des parts de fonds d'investissement ou des portefeuilles de participations auprès d'investisseurs qui souhaitent céder leurs participations avant le terme. Les actifs en portefeuille seront majoritairement composés d'entreprises européennes matures, en croissance, actives dans les secteurs de l'industrie et des services.

Le Fonds pourra, selon les circonstances, dans le cadre d'un investissement dans une société donnée, être amené à souscrire des actions de préférence et/ou prendre certains engagements contractuels pouvant avoir un impact négatif sur la performance de l'investissement réalisé par lui dans la société en question (notamment un risque de plafonnement de cette performance).

A titre d'illustration de ce qui précède⁽¹⁾, le Fonds pourrait par exemple être amené, lors de son entrée au capital d'une société sous-jacente, à conclure une promesse unilatérale de vente au profit d'autres associés ayant la qualité de fondateur et/ou de manager de la société sous-jacente, donnant à ces derniers la faculté d'exiger le rachat de la totalité de ses titres moyennant

un prix forfaitaire fixé à l'avance (Hypothèse A) ou un prix résultant de l'application d'une formule de calcul donnée reposant sur des paramètres et agrégats d'ordre économique et/ou financier (Hypothèse B), l'un et l'autre de nature à avoir un impact sur la rentabilité de l'investissement réalisé par le Fonds.

Le tableau ci-après présente de manière chiffrée ces deux hypothèses A et B dans le cas d'un investissement initial du Fonds de 1.000.000 euros dans une société-cible (souscription de 1.000 actions émises chacune au prix de 1.000 euros), sous la forme :

	Prix de souscription de chaque action	Valeur de rachat de chaque action	Valeur estimée de chaque action ⁽²⁾	Perte unitaire pour le Fonds
Hypothèse A	1.000 €	1.000 €	1.400€	-400 €
Hypothèse B	1.000 €	1.275 €	1.400€	-125 €

(1) Le présent paragraphe ne vise qu'à fournir un exemple et une illustration chiffrée d'une des situations envisageables au titre du paragraphe précédent, et ne constitue en aucun cas une présentation exhaustive de l'ensemble des situations ainsi envisageables. A cet égard, il est précisé que la valeur de rachat pourrait en cas de survenance éventuelle des hypothèses A ou B, être inférieure au montant indiqué dans ce tableau. En tout état de cause, il est rappelé que ce produit présente un profil de risque élevé comme indiqué sur l'échelle de risque figurant dans le DIC.

(2) Valeur unitaire de chacune des 1.000 actions souscrites par le Fonds dans la société sous-jacente telle qu'estimée par la Société de Gestion lors de la sortie, sur la base d'une ou plusieurs méthodes d'évaluation envisageables et/ou de données spécifiques à la société sous-jacente en question.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Ouverture de la période de commercialisation:

de la date d'agrément du Fonds jusqu'au 31 décembre 2020.

- La valeur de souscription des parts sera de 100€ (valeur nominale) de la date d'agrément du Fonds jusqu'à la Date de Constitution du Fonds puis,
- Jusqu'au 31 décembre 2020 la valeur de souscription des parts sera égale au plus élevé des deux (2) montants suivants :
 - la valeur nominale ; ou
 - la prochaine valeur liquidative connue.

Souscription minimum : 10 000 euros pour les parts A (droits d'entrée maximum de 4% non compris) et 250.000 euros pour les parts C (droits d'entrée maximum de 4% non compris).

Durée du Fonds : à compter de sa constitution et jusqu'au 31 décembre 2027 avec possibilité de prorogation pour deux (2) périodes successives d'un (1) an.

Période de blocage des rachats : jusqu'au 31 décembre 2025 avec possibilité de prorogation pour deux (2) périodes successives d'un (1) an chacune, soit au plus tard le 31 décembre 2027.

Rachat anticipé des parts à la demande des porteurs : impossible, sauf en cas de force majeure dans les cas prévus par le Règlement, principalement invalidité ou décès du porteur ou de son conjoint.

Cession de parts : libre, sous réserve que le porteur trouve lui-même un acquéreur, avec un prix fixé d'un commun accord entre vendeur et acheteur (ce prix peut ainsi ne pas correspondre à la valeur liquidative des parts).

Valorisation : bi-mensuelle sur la base des comptes arrêtés le 15, ou le jour ouvré précédent si c'est un jour fermé et le dernier jour ouvré de chaque mois. La valeur liquidative des parts est contrôlée semestriellement. Les valeurs liquidatives des parts les plus récentes sont communiquées à tous les Investisseurs qui en font la demande, dans les 8 jours de leur demande qui doit être adressée par courrier électronique ou par courrier postal.

Un rapport de gestion sera publié chaque semestre. Le premier exercice sera arrêté au 31 décembre 2020.

Pour plus de détails, voir le Règlement.

Le Règlement du Fonds prévoit une liste des principaux risques identifiés par la Société de gestion préalablement au premier jour de souscription comme étant susceptibles d'avoir un impact négatif pour les investisseurs quant à leur investissement dans le Fonds. Il ne peut être exclu que d'autres risques qui n'ont pas été identifiés puissent évoluer ou apparaître postérieurement au premier jour de souscription.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un investissement dans le Fonds comporte un risque élevé d'illiquidité et de perte en capital. Le Fonds détiendra principalement des titres qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers, dont la liquidité peut être faible ou inexistante. Par suite, il ne peut être exclu que le Fonds éprouve des difficultés à céder de telles participations dans les délais et à un niveau de prix souhaités ou initialement envisagés.





TABLEAU DES FRAIS

PARTS A, C, E ET F - PRINCIPAUX FRAIS TTC

Catégorie agrégée de frais ⁽¹⁾	Taux de Frais Annuels Moyens (TFAM) maximum	Dont TFAM distributeur maximum
a) Droits d'entrée et de sortie ⁽²⁾	0.38 % (Parts A, C et E)	0.38 %
b) Frais récurrents de gestion et de fonctionnement ⁽⁴⁾	2.58 % (Part A) 2.05 % (Part C) 0.95 % (Part E) 0.05 % (Part F)	1 % ⁽³⁾ (Part A) 0.8 % ⁽³⁾ (Part C)
c) Frais de constitution du Fonds ⁽⁵⁾	0.05 %	0 %
d) Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.03 %	0 %
e) Frais de gestion indirects	1.40 %	0 %
TOTAL	4.44 % (Part A) 3.91 % (Part C) 2.81 % (Part E) 1.53 % (Part F)	1.38 % (Part A) 1.18 % (Part C)

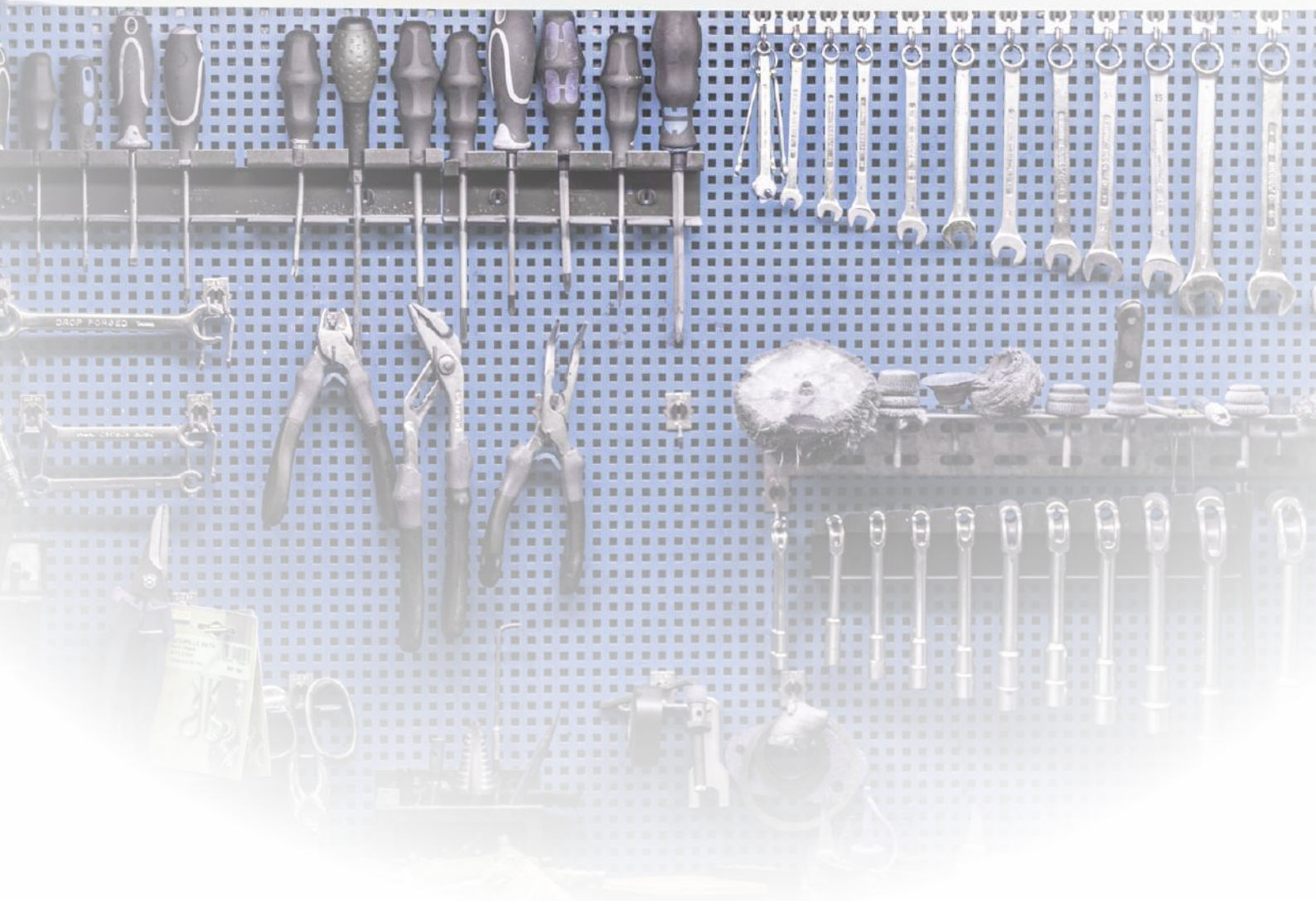
⁽¹⁾ La politique de gestion des frais visés aux b), d) et e) ci-dessus n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du Fonds en ce sens que l'assiette de calcul reste la même pendant toute la durée de vie du Fonds.

⁽²⁾ Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds. Il n'y a pas de droits de sortie.

⁽³⁾ Ce taux représente un taux de frais annuels moyens maximum.

⁽⁴⁾ Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent exclusivement la rémunération de la Société de gestion, du dépositaire et des intermédiaires chargés de la commercialisation. Les autres frais sont supportés par la Société de gestion.

⁽⁵⁾ Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par la société de gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc). Ils sont pris en charge par le Fonds sur présentation par la Société de gestion des justificatifs de ces frais et charges.



Idinvest Partners

117, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris

Tél. : 01 58 18 56 56 - Fax : 01 58 18 56 89

www.idinvest-partners.com

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.000.000 d'euros 414 735 175

R.C.S Paris - SG agréée par l'AMF n° 97-123